



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

1

OBJET : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

~~Voix pour~~

Abstention

~~Voix contre~~

~~Non-participation au vote~~

À L'UNANIMITÉ

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le seize mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAPPE, Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme OGGAD à Mme CONTE

Mme GRAPPE à Mme HUBERT

SECRETAIRE :

Mme DEBUISSER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante, que par courrier en date du 21 avril 2023, Madame Nathalie MARTIN a démissionné de son poste de conseillère municipale.

En application des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le conseiller municipal démissionnaire est remplacé par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Ainsi, Madame Elsa SOUSSI, candidate suivante de la liste « Poissy Demain » est désignée pour remplacer Madame Nathalie MARTIN au sein du Conseil municipal.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de bien vouloir prendre acte de l'installation de Madame Elsa SOUSSI, en qualité de conseillère municipale.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-4 et L. 2121-29,

Vu le Code électoral, notamment son article L. 270,

Vu le courrier en date du 21 avril 2023 par laquelle Madame Nathalie MARTIN a démissionné de son poste de conseillère municipale,

Vu le courriel d'acceptation de Madame Elsa SOUSSI, du 12 mai 2023,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que Madame Nathalie MARTIN a démissionné de son poste de conseillère municipale par courrier du 21 avril 2023,

Considérant que Madame Elsa SOUSSI, candidate suivante de la liste « Poissy Demain » est désignée pour remplacer Madame Nathalie MARTIN au Conseil municipal,

Considérant que Madame Elsa SOUSSI a accepté de devenir conseillère municipale,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De prendre acte de l'installation de Madame Elsa SOUSSI en qualité de conseillère municipale.

Article 2 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS